

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP****Le vingt huit juin deux mille dix neuf à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

|                                                             |                                               |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| NOMBRE DE CONSEILLERS                                       | En exercice : 43<br>Présents à la séance : 36 |
| DATE DE LA CONVOCATION                                      | 21/06/2019                                    |
| DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION | 05/07/2019                                    |

**OBJET :**

**Convention avec l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Gap - Avenant N° 1 : Aide financière pour le réassort du parc des tenues officielles**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERE , M. Maurice MARCHETTI , M. Vincent MEDILI , Mme Sarah PHILIP , Mme Raymonde EYNAUD , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUN , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Christophe PIERREL

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Francis ZAMPA procuration à M. François DAROUX, Mme Monique PARA procuration à M. Vincent MEDILI, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Pierre-Yves LOMBARD procuration à M. François-Olivier CHARTIER, Mme Vanessa PICARD procuration à Mme Marie-José ALLEMAND

**Absent(s) :**

Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alexandre MOUGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération en date du 8 décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Gap.

Cette convention précise le rôle de l'Orchestre d'Harmonie, ses liens avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental, ses obligations vis-à-vis des cérémonies officielles et les soutiens que la Ville de Gap lui apporte. Elle est conclue jusqu'au 31 décembre 2020.

L'Orchestre d'Harmonie doit prochainement se doter de nouvelles tenues vestimentaires destinées à remplacer les tenues actuelles acquises en 2007, à la fois usées et inadaptées aux différentes morphologies des musiciens actuels.

A cette fin, la Ville souhaite soutenir financièrement l'Orchestre d'Harmonie à hauteur de 6 301,48 euros.

Afin de valider le versement de cette subvention exceptionnelle complémentaire, il convient de modifier la convention initiale par voie d'avenant.

**Décision :**

Il est proposé, sur l'avis favorable des commissions de la culture et des finances, réunies respectivement le 5 juin et le 19 juin :

**Article unique** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1, ci-joint, et à verser une subvention exceptionnelle de 6 301,48 € à l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Gap, pour l'acquisition de tenues vestimentaires.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :  
- POUR : 42

La Maire-Adjointe

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bouchardy', with a horizontal line underneath.

Martine BOUCHARDY

Transmis en Préfecture le : - 5 JUIL. 2019  
Affiché ou publié le : - 5 JUIL. 2019

## CONVENTION AVEC L'ORCHESTRE D'HARMONIE AVENANT N° 1

Par délibération en date du 8 décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer, au nom de la Ville de Gap, une convention avec l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Gap.

Cette convention précise le rôle de l'Orchestre d'Harmonie, ses liens avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental, ses obligations vis-à-vis des cérémonies officielles et les soutiens que la Ville de Gap lui apporte. Elle est conclue jusqu'au 31 décembre 2020.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Entre les soussignés :

La Commune de GAP représentée par son Maire en exercice Roger DIDIER dûment habilité par délibération en date du 1 février 2019 et désigné sous le terme « la Ville ».

D'une part,

Et

L'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Gap, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au Conservatoire à Rayonnement Départemental - 10 Boulevard Maréchal Foch à GAP - 05000 - N° d'enregistrement en Préfecture : W05 2000 802, représenté par son président Thierry BIGOT, et désigné sous le terme « l'association ».

D'autre part,

### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article 3 de la convention en date du 2 février 2018, une subvention exceptionnelle de 6 301.48 €, pour l'acquisition de nouvelles tenues, est accordée par la Ville à l'association.

Elle sera versée dans son intégralité dès la signature de l'avenant.

Cette subvention exceptionnelle accordée par la ville ne peut en aucun cas faire l'objet, même partiellement, de reversement à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou oeuvres. L'association s'engage à restituer à la ville la subvention si son affectation n'était pas respectée.

### ARTICLE 2 :

L'ensemble des autres dispositions de la convention susvisée demeure inchangé.

A Gap, Le

Pour l'association

Le Président

Thierry BIGOT

Pour la Ville,

Le Maire

Roger DIDIER